



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des affaires juridiques**
Bureau de la réglementation
et des élections

Arrêté n° HC / 904 / DIRAJ / BRE du 23.09.2021

Relatif aux opérations de dépouillement et de recensement des votes pour l'élection des juges du tribunal mixte de commerce de Papeete.

**Le Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française**

*Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code de commerce ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Les opérations de dépouillement et de recensement des votes pour l'élection des juges du tribunal mixte de commerce de Papeete se dérouleront à l'issue du scrutin, le jeudi 14 octobre 2021 à partir de 16h00, dans les locaux de la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCSIM) de Polynésie française, situés 41 rue Cassiau à Papeete.

Article 2 :

Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

